



Communiqué de presse du 18 juin 2021

Site du Montenvers – Mer de Glace : la commune de Chamonix adopte un plan de redynamisation historique

Lieu emblématique de découverte et d'accès à la Mer de glace, le site du Montenvers accueille depuis plus d'un siècle touristes, alpinistes et scientifiques du monde entier dans un environnement exceptionnel.

Afin de garantir son accessibilité et son attractivité face au recul du glacier et au besoin de renouvellement de ses infrastructures, la commune de Chamonix a initié en 2013 un programme de redynamisation de l'ensemble des composantes du site visant à proposer une qualité de service et une expérience à la hauteur de cet espace naturel classé au patrimoine national.

S'inscrivant dans la perspective d'un développement touristique durable, la commune prend alors le parti d'associer au voyage sensoriel un parcours didactique ambitieux visant à informer et sensibiliser les visiteurs sur le changement climatique et son impact sur l'écosystème des glaciers. Il s'agit tout à la fois de valoriser et préserver un patrimoine naturel hors du commun tout en le donnant à vivre *in situ* de manière responsable.

Elle lance ainsi en 2016 un appel à candidature pour une concession de service public portant sur l'aménagement et l'exploitation du site comprenant le renouvellement de la télécabine d'accès à la grotte et la construction d'un centre pédagogique d'interprétation des effets du changement climatique – nouveau glaciarium-, pour lequel la Compagnie du Mont Blanc, délégataire du Conseil départemental pour l'exploitation de la ligne de chemin de fer, s'est portée candidate.

Après 7 années d'un travail collaboratif nourri entre les équipes de la municipalité, de la Compagnie du Mont Blanc et des services de l'Etat dont les autorités en charge de la gestion du site classé pour définir un schéma d'aménagement conforme aux attentes, le Conseil municipal a approuvé ce 18 juin un projet d'ampleur portant un programme d'investissements de plus de 53 millions d'euros, dont près de 25 M pour la réalisation d'une nouvelle télécabine d'accès à la mer de glace, et plus de 20 M pour la construction d'un Centre d'Interprétation des Glaciers et du Climat (CIGC).

Le projet, qui a reçu l'avis favorable de la Commission supérieure des Sites, Perspectives et Paysages en octobre 2020, puis du Ministère de la Transition Ecologique est subventionné à hauteur de 1.5 million d'euros par la Région au titre du Plan « Sites Touristiques Emblématiques » et à hauteur de 6.5 millions d'euros par le Conseil Départemental dans le cadre du Plan tourisme.

Pour sa mise en œuvre un contrat de concession de service public d'une durée de 33 ans sera conclu avec la Compagnie de la Mer de Glace, respectivement détenue par la Compagnie du Mont Blanc (60%), la Caisse des Dépôts et des Consignations (30%) et le Crédit Agricole des Savoie (10%). Il prévoit la mise en service de la nouvelle télécabine Mer de Glace en décembre 2023 et l'ouverture du CIGC en décembre 2024.

Un projet respectueux de l'environnement et du patrimoine

La haute qualité environnementale et architecturale du projet qui respecte le principe de réversibilité prévoit une parfaite intégration de la télécabine et du CIGC sous forme de socle sous le niveau accueillant l'hôtel du Montenvers et la gare, composantes historiques du site. Cette localisation discrète sous la terrasse de la gare permet ainsi de respecter parfaitement le caractère patrimonial de ces

constructions anciennes tout en autorisant une architecture contemporaine de la nouvelle gare de télécabine et du CIGC.

Le concessionnaire s'engage par ailleurs à obtenir dans l'année les certifications Qualité Sécurité Environnement et Maîtrise énergétique et à développer une démarche écoresponsable exemplaire dans la gestion du site du Montenvers en termes de diminution des consommations d'énergie, gestion des déchets, et de sensibilisation des usagers.

Un modèle économique agile et responsable

Généralisant pas moins de 80 emplois permanents et saisonniers en haute saison, le site du Montenvers représente un équipement touristique structurant dans l'économie de la vallée. Le modèle économique du projet vise ainsi une évolution mesurée de la fréquentation par la qualité d'un nouveau produit d'appel avec le CIGC, un lissage des pics de fréquentation par une stratégie tarifaire agile et une politique familiale attractive.

Côté scénographie et immersion, la barre aussi a été placée haute puisque le délégataire a sélectionné le groupement constitué par le cabinet de l'architecte Fabre-Speller et l'agence de Tempora, qui est intervenue sur la célèbre grotte Chauvet.

Partenariat gagnant – gagnant au plus près du terrain, la convention prévoit une articulation des évolutions tarifaires en fonction de la fréquentation réelle, mais aussi un système de redevance dynamique pour la collectivité en fonction de résultats dont cette année nous aura rappelé les nombreux aléas imprévisibles.

La collectivité se réjouit de l'aboutissement de ce projet qui doit redonner un nouvel élan dans la continuité au site, via la promotion d'un tourisme scientifique contribuant à la nécessaire diversification de l'offre montagne toute saison. Pour le maire Éric Fournier, « nous sommes là pleinement dans la concrétisation d'un développement touristique durable, qui concilie préservation de l'environnement et attractivité économique, tout en garantissant un accès à la haute montagne sur un temps long. »

2025, le nouveau visage du site du Montenvers



**Contact Mairie de Chamonix Mont-Blanc: Julien Tourral, Directeur de cabinet
07 62 53 68 57 / julien.tourral@chamonix.fr**